

Faut-il avoir peur du prochain Président ?



La campagne présidentielle va bientôt connaître son épilogue. Les programmes des différents candidats ont rivalisé d'ingéniosité dans la stigmatisation des Français qui disposent d'un patrimoine.

Texte Frédéric Lejoint

Avant le 1^{er} tour de l'élection présidentielle, nous avons fait un tour d'horizon afin de voir ce que proposent les différents candidats à la fonction suprême de l'État français, et voir de quelle manière ces mesures peuvent influencer les expatriés en Belgique.

Pas de programme

En commençant par le candidat sortant, Nicolas Sarkozy, qui n'a pas vraiment annoncé de programme fiscal, à part sa volonté de taxer les Français qui vivent hors de France. Les différentes lois passées ces derniers mois ont donné le ton, avec un rognage systématique des avantages qui avaient été accordés pendant les premières années de son mandat, que ce soit en matière de donation ou d'ISF. En clair, le programme fiscal de Nicolas Sarkozy, ce sont les mesures qu'il a déjà prises ces derniers mois.

« Sous son mandat, il n'y a pas eu de relance de l'activité par une baisse des prélèvements obligatoires, et son quinquennat peut être qualifié de décevant au vu

des espoirs qui avaient été placés en lui, et il aura surtout été marqué par une approche essentiellement basée sur la hausse des recettes fiscales, ainsi que par la mise en place d'une exit tax visant à empêcher les prisonniers fiscaux de sortir de la geôle » estime Me **Manoël Dekeyser** (avocat fiscaliste dont le cabinet à Bruxelles conseille de nombreux Français qui s'installent dans la capitale).

Hausse d'impôt

Pratiquement tous les autres programmes reprennent une hausse des prélèvements sur les revenus élevés, avec des taux marginaux qui atteignent parfois des niveaux confiscatoires (en particulier chez les petits candidats - voir notre encadré). Les candidats se sont focalisés sur la fiscalité du patrimoine et sur les hauts salaires, comme si ces mesures allaient permettre de solutionner l'ensemble des déséquilibres des finances publiques françaises.

« En dehors des diverses mesures qui toucheront le patrimoine et les délocalisés, les candidats sont



PHOTOS FOTOLIA



Les niches fiscales vont faire l'objet d'un écrémage.

restés très vagues sur les mesures qui seront mises en place après le 6 mai 2012, par exemple en ce qui concerne les retraités », constate Bertrand Marot (administrateur du Groupe Petercam en charge du département Le Comptoir Français). « Nicolas Sarkozy adopte d'ailleurs un silence inquiétant sur les mesures qui devront être prises. S'il reste au pouvoir, je ne suis pas sûr qu'il y aura une grande différence entre les mesures qu'il prendra et celles que pourraient adopter les socialistes. Des mesures d'assainissement devront être prises. » « En mai 2012, la marge de manœuvre sera étroite pour les finances publiques françaises », confirme Thibaut Meurice (de Meeschaert Family Office), « et il est vraisemblable que la pression fiscale augmentera comme partout ailleurs en Europe. La hausse

de la fiscalité sur les patrimoines n'est pas uniquement l'apanage de l'État français, mais le problème est qu'on ne parle jamais que de la partie recettes sans jamais parler de la manière de contrôler les dépenses. »

ISF

Impôt emblématique, l'ISF (impôt sur la fortune) devrait faire l'objet d'un durcissement en cas d'arrivée de la gauche au pouvoir. Le programme socialiste inclut par exemple un retour à l'ancien régime d'ISF sans rétablissement du bouclier fiscal. « Il est indéniable que ce n'est pas une mesure qui va plaire aux détenteurs de patrimoine », constate donc Thierry Genouville (de la Banque Privée Edmond de Rothschild). « L'ISF reste la première raison psychologique qui pousse les Français à s'expatrier fiscalement. » Et c'est un de ceux qui continuent à toucher leur patrimoine (immobilier) une fois qu'ils se sont expatriés. « Remettre l'ISF au niveau d'avant, ce serait donner libre champ à l'idéologie, prévient Me Manoël Dekeyser. Un prélèvement annuel de 1,8 % signifie que le patrimoine ne peut que

diminuer d'une année sur l'autre, vu que le rendement hors inflation des actifs financiers tourne historiquement autour de 1,5 %. C'est décourageant, et cela ne donne certainement pas envie de participer à la vie économique d'un pays. »

Niches menacées

De même, les niches fiscales devraient également faire l'objet d'un écrémage, puisque pratiquement tous les candidats ont inscrit ce type de mesure à leur programme. Leurs bénéficiaires sont aujourd'hui stigmatisés alors qu'elles ont souvent été créées sous les gouvernements de gauche en vue de favoriser le redéploiement économique vers de nouvelles activités. « C'est un peu absurde de reprocher à certains d'avoir utilisé ces possibilités qui ont été mises en place par les gouvernements successifs et de les traiter désormais comme des profiteurs du système », martèle Me Manoël Dekeyser. Enfin, le régime des donations pourrait être à nouveau rogné en cas de victoire socialiste, leur programme prévoyant une diminution à 159.325 euros par enfant

et par donataire reconstituable tous les 15 ans (contre 159.000 tous les 10 ans actuellement), ce qui rendra encore plus difficile la transmission des entreprises et du patrimoine en France.

75 %

Dans la lignée de la surenchère fiscale faite par les petits candidats à l'élection présidentielle, François Hollande a récemment confirmé qu'il imposerait à 75 % la part des revenus dépassant 1 million d'euros. Les détails sur cette mesure restent encore particulièrement flous, car il est difficile à l'heure actuelle de savoir si ce niveau inclura ou pas la CSG, s'il s'agit des revenus du travail ou s'il faut y inclure aussi les revenus du patrimoine, et même les gains en capital tels que les plus-values immobilières par exemple.

Chez les spécialistes patrimoniaux, la question de son application divise, certains estimant qu'il serait difficile au candidat socialiste de ne pas appliquer ce taux d'une manière ou d'une autre s'il est élu, tandis que d'autres s'attendent à ce que les réalités du pouvoir empêchent de le voir appliquer. Au final, le nombre de personnes qui seraient touchées par une telle mesure devrait être relativement faible.

« Cette mesure est un effet d'annonce démagogique qui touchera très peu de monde, même si pour les personnes touchées, ce sera confiscatoire. Je suis également circonspect sur la manière dont elle va pouvoir être appliquée. Pour moi, ce n'est pas une mesure précise, mais un effet de manche » souligne Thierry Genouville. « Quel que soit le résultat de l'élection, il est clair que la fiscalité ne va pas s'alléger. »





Taxer les expatriés se heurtera à de nombreuses difficultés et ne se fera pas si facilement qu'annoncé.

en place une exception française. Enfin, la Belgique et les autres États n'ont aucun intérêt à ce que la convention fiscale actuelle soit renégociée, et demanderont certainement des contreparties pour accepter d'en discuter », souligne Bertrand Marot. « La portée à court et moyen terme d'une telle mesure sera faible, et n'empêchera pas d'envisager une délocalisation. Pour moi, ce sont surtout des effets d'annonce sans aucune réflexion de fond. Tout cela ne fait pas très sérieux. »

Pratique américaine

L'idée a également été présentée comme étant calquée sur la pratique fiscale américaine, qui permet de taxer les citoyens américains quel que soit l'endroit où ils se trouvent dans le monde. Me Dekeyser, note que « ce serait également créer une entrave à la libre circulation des personnes au sein de l'Union européenne. On prétend que, si les États-Unis peuvent le faire, la France aussi ? C'est mal comprendre les choses : la Floride ou l'Ohio ne peuvent pas continuer de taxer leurs « nationaux » s'ils s'établissent à New York, à Chicago ou ailleurs en Amérique ! ». Donc

au sein de l'UE, il est difficile d'envisager un discours basé sur une imposition basée sur la nationalité.

« Certains Français pourraient éventuellement envisager la naturalisation belge au cas où les mesures proposées par certains candidats seraient mises en application. Ce serait là une manière de contourner le problème », souligne Thibaut Meurice.

Manuel Maleki (Senior Economist chez ING Banque Belgique) estime de son côté que « Bercy parviendra à trouver une manière de tourner cette loi afin qu'elle puisse être appliquée en contournant les lois et conventions internationales comme dans le cas de l'exit tax ». Mais il souligne également que « l'expatriation peut répondre à un choix professionnel ou à un choix de vie, mais plus on monte les taux, plus les personnes seront incitées à partir. La France a une culture de la fiscalité, ainsi que la mauvaise habitude de changer souvent les règles du jeu. Cette mesure, comme celles qui visent à remonter le taux d'imposition marginal, ne vont pas inciter les gens à venir ou à revenir travailler en France ».

« Cette absence de limite et de respect pour le travail d'une génération est particulièrement inquiétant. Ce taux de 75 % est une expropriation, mais fondamentalement, cela ne concernera pas grand monde. Et ces personnes seront les premières à s'expatrier le lendemain du vote d'une telle mesure », constate Me Manoël Dekeyser. « D'un point de vue technique, c'est une mesure qui serait applicable, mais j'estime que le candidat socialiste devra modérer ses ambitions s'il ne veut pas tuer toute initiative économique en France. »

« Premièrement, il faudrait qu'une telle taxation soit compatible avec le droit européen, et qu'elle ne fasse donc pas référence à un critère de nationalité. Ensuite, il faudrait renégocier les conventions fiscales, ce qui est un processus qui prendrait plusieurs années. Toutes les conventions fiscales sont construites sur base de la convention OCDE et hormis les États-Unis, il faudrait donc mettre

NE PAS OUBLIER LES ÉLECTIONS COMMUNALES BELGES

Outre les élections présidentielles françaises, les expatriés français pourront également voter aux élections communales belges qui se dérouleront le 14 octobre 2012. C'est relativement peu connu, mais la Belgique est un des rares pays de l'Union européenne à permettre aux étrangers de voter aux élections locales. Il faut répondre à certains critères (âge, etc.), avoir vécu principalement en Belgique depuis plusieurs années, et s'inscrire sur les registres de votre commune avant le 14 juillet 2012. Une fois inscrit, l'expatrié devra bien garder à l'esprit que le vote est obligatoire en Belgique, et que des sanctions sont prévues (mais rarement appliquées) si le particulier ne

se présente pas pour voter le jour de l'élection.

« Si les élections présidentielles françaises vont permettre d'élire une personne dont l'impact aura finalement peu d'importance sur la vie quotidienne des expatriés, c'est tout le contraire pour les mandataires locaux. En Belgique, les communes sont responsables pour de nombreuses matières, comme l'éducation, la sécurité ou la propriété », souligne Alain Courtois (chef de file MR à Bruxelles-Ville aux élections communales). « Chacun peut avoir son mot à dire dans ce genre de problématique. »

